

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 DECEMBRE 2018

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

Le 6 décembre 2018 à compter de dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire, sur convocation adressée par le Président le 29 novembre 2018, conformément aux articles L. 2121- 10 et L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni au Jeu de Paume BLOIS.

Christophe DEGRUELLE, Président d'Agglopolys préside la séance.

MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS PRESENTS :

Christophe DEGRUELLE, François FROMET, Alain TONDEREAU, Pierre LESCURE, Benoît SIMONNIN, Françoise BAILLY (à partir de la délibération n°A-D-2018-263), Yves CROSNIER-COURTIN, Chantal TROTIGNON (à partir de la délibération n°A-D-2018-284), Pierre OLAYA (à partir de la délibération n°A-D-2018-275), Michel CONTOUR, Jérôme BOUJOT (à partir de la délibération n°A-D-2018-286), François THIOLLET, Yann BOURSEGUIN, Marc GRICOURT (à partir de la délibération n°A-D-2018-275), Benjamin VETELE (à partir de la délibération n°A-D-2018-275), Myriam COUTY (à partir de la délibération n°A-D-2018-275), Fabienne QUINET, Gildas VIEIRA (à partir de la délibération n°A-D-2018-258), Isabelle LAUMOND-VALROFF, Ozgur ESKI (à partir de la délibération n°A-D-2018-275), Annick VILLANFIN, Denys ROBILIARD, Françoise BEIGBEDER, Jean-Benoît DELAPORTE, Marylène DE RUL, Yves OLIVIER, Sylvie BORDIER, Catherine MONTEIRO, Louis BUTEAU, Marie-Agnès FERET, Jacques CHAUVIN, Christelle FERRE, Véronique REINEAU, Jean-Luc MALHERBE, Michel CHASSIER, Mathilde PARIS, Jean-Louis BERGER, Jean-Pierre LEFEBVRE, Lionella GALLARD (présente jusqu'à la délibération n°A-D-2018-282), Jean-Albert BOULAY, Catherine LHERITIER, Joël PASQUET, Henri BURNHAM (à partir de la délibération n°A-D-2018-275), François CROISSANDEAU, Eliane GENUIT, François BORDE, Claudette BOURGUEIL (à partir de la délibération n°A-D-2018-275), Didier GUILLON (à partir de la délibération n°A-D-2018-275), Yannick SEVREE, Yves GEORGE, Jean-Yves GUELLIER (à partir de la délibération n°A-D-2018-275), Michel DARNIS, Nadine SEGRET, Gérard CHARZAT, Bernard PANNEQUIN, Michel FESNEAU, Jean-Noël CHAPPUIS, Marie-Noëlle MARSEAULT (à partir de la délibération n°A-D-2018-258), Jean GASIGLIA, Yves BARROIS, Nicole LE BELLU (à partir de la délibération n°A-D-2018-275), Christian MARY, Catherine NAVARD, Claudine HERVY, Didier LAFFRAY, Guy DERET, Eric JANVIER, Thierry LUTINIER, Patrice CHARRET

POUVOIRS :

Corinne GARCIA donne procuration à Christophe DEGRUELLE, Chantal REBOUT donne procuration à François THIOLLET, Odile SOULES donne procuration à Jean-Benoît DELAPORTE, Pierre BOISSEAU donne procuration à Yves OLIVIER, Joël PATIN donne procuration à Isabelle LAUMOND-VALROFF, Denis LEPRAT donne procuration à Jean GASIGLIA, Éveline MARIER donne procuration à Jean-Albert BOULAY, Jacqueline GOURAULT donne procuration à Pierre LESCURE, Georges HADDAD donne procuration à Benoît SIMONNIN, Yves LEHOUELLEUR donne procuration à Alain TONDEREAU, Alain VEE donne procuration à Michel CONTOUR, Philippe MASSON donne procuration à Yannick SEVREE, Audrey ROUSSELET donne procuration à François FROMET, Benjamin VETELE donne pouvoir à Yann BOURSEGUIN jusqu'à la délibération n°A-D-2018-274, Jean-Yves GUELLIER donne procuration à Gérard CHARZAT jusqu'à la délibération n°A-D-2018-274, Stéphane BAUDU donne procuration à Françoise BAILLY à partir de la délibération n°A-D-2018-263, Elie GILBERT donne procuration à Henry BURNHAM à partir de la délibération n°A-D-2018-275, Jean-Marc MORETTI donne procuration à Marc GRICOURT à partir de la délibération n°A-D-2018-275, Annie BARBOUX donne procuration à Claudette BOURGUEIL à partir de la délibération n°A-D-2018-275, Lionella GALLARD donne procuration à François BORDE à partir de la délibération n°A-D-2018-282

SUPPLEANCES :

Simone GAVEAU par Patrice CHARRET, Philippe GUETTARD par Didier LAFFRAY, Maryse MORESVE par Guy DERET, Catherine LE TROQUIER par Eric JANVIER, Pierre MONTARU par Thierry LUTINIER

MEMBRES TITULAIRES EXCUSES :

Didier MOELO, Elise BARRETEAU, Stéphane LEDOUX, Serge GUIMARD, Didier PIGOREAU

Début de séance 18 h 30

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre LESCURE

N° A-D-2018-254	ADMINISTRATION GENERALE – Compte rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation du conseil
------------------------	---

Le Conseil Communautaire prend acte de la communication des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

N° A-D-2018-255	ADMINISTRATION GENERALE – Compte rendu des délibérations prises par le Bureau communautaire dans le cadre de la délégation du conseil
------------------------	--

Le Conseil Communautaire prend acte de la communication des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

N° A-D-2018-256	INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES – Élection d'un vice-président
------------------------	---

Le conseil communautaire décide de procéder à l'élection, au scrutin secret, du quinzième vice-président, suite à la vacance de siège provoquée par la démission de Stéphane BAUDU.

Le Président annonce la candidature de Jean GASIGLIA. Il n'y a pas d'autre candidature.

Sur proposition du Président, à l'unanimité Mathilde PARIS et Yannick SEVREE sont désignés assesseurs pour ce scrutin ;

Résultats du scrutin secret :

- nombre de votants (enveloppes déposées) : **69**
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : **0**
- nombre de bulletins blancs : **2**
- nombre de suffrages exprimés : **67**

Nombre de voix pour Jean GASIGLIA : 67

Jean GASIGLIA est proclamé 15^{ème} vice-président et immédiatement installé dans ses fonctions.

N° A-D-2018-257	INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES – Composition du bureau communautaire
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- élire Stéphane BAUDU membre du bureau communautaire ;

et

- approuver la nouvelle composition du bureau communautaire telle que suit : le Président ; 15 Vice-présidents ; 4 Conseillers Communautaires délégués et 38 membres. Soit une instance de 58 membres au total.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-258	INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES – Indemnités de fonctions - Ajustements
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- attribuer les indemnités mensuelles suivantes:

- 52,76 % du montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique à Jean GASIGLIA, 15ème Vice-président,
- 6 % du montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique à Stéphane BAUDU, Conseiller communautaire membre du bureau communautaire.

Le tableau récapitulatif des indemnités de fonctions allouées aux membres du Conseil communautaire est joint à la délibération, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-12 du CGCT.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-259	ADMINISTRATION GENERALE – Sociétés anonymes HLM - Désignation d'un représentant aux assemblées générales
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- nommer Odile SOULES pour représenter Agglopolys dans les assemblées générales des SA HLM suivantes : Loir-et-Cher Logement, 3F Centre Val de Loire SA et Terres de Loire Habitat;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Décision : à l'unanimité des votes exprimés avec 68 voix pour et 3 abstentions (Michel CHASSIER, Mathilde PARIS, Jean-Louis BERGER)

N° A-D-2018-260	ADMINISTRATION GENERALE – Modification des statuts du Syndicat mixte du Pays des Châteaux
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver la modification de l'article 5.1 des statuts du Syndicat mixte du Pays des Châteaux, comme indiqué,
- autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les actes et autres documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-261	FINANCES – PLUI HD - Augmentation de l'Autorisation de Programme (AP) et mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP).
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver l'augmentation de l'Autorisation de Programme relative au PLUI HD en faisant évoluer son montant de 700 000 € TTC à 1 241 063 € TTC,
- approuver l'allongement de la durée de cette Autorisation de Programme en la portant de 5 à 6 années,
- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme suit :

	Montant global	2016	2017	2018	2019	2020	2021
AP votée et affectée	1 241 063,00 €	0,00 €	118 414,00 €	230 000,00 €	325 021,00 €	378 026,00 €	189 602,00 €
Mouvements mandatés en CP		0,00 €	118 413,60 €				

Rappel n° d'AP : 2039PLUIHDAPD

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-262	FINANCES – Construction d'un réseau d'assainissement et d'une unité de traitement de la commune de Saint-Cyr-du- Gault - Augmentation de l'Autorisation de Programme (AP) et mise à jour de l'échéancier des Crédits de Paiement (CP).
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver l'augmentation de l'Autorisation de Programme relative à cette opération en faisant évoluer son montant de 879 229 € TTC à 895 229 € TTC,
- approuver l'allongement de la durée de cette Autorisation de Programme en la portant de 4 à 5 années,
- modifier la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) comme suit :

	Montant global	2015	2016	2017	2018	2019
AP votée et affectée	895 229,00 €	0,00 €	188 110,00 €	418 119,00 €	244 000,00 €	45 000,00 €
Mouvements mandatés en CP		0,00 €	188 109,60 €	418 118,62 €		

Rappel n° d'AP : 1009SCDGAPD

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-263	FINANCES – Budget principal - Exercice 2018 - Décision modificative n° 2.
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice 2018 comme présenté.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-264	FINANCES – Budget annexe Transports - Exercice 2018 - Décision modificative n° 1.
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice 2018 comme présenté.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-265	FINANCES – Budget annexe Ordures ménagères - Exercice 2018 - Décision modificative n° 1.
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice 2018 comme présenté.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-266	FINANCES – Budget annexe Lac de Loire - Exercice 2018 - Décision modificative n° 1.
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice 2018 comme présenté.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-267	FINANCES – Budget annexe Immeubles de rapport - Exercice 2018 - Décision modificative n° 1.
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice 2018 comme présenté.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-268	FINANCES – Budget annexe Assainissement collectif - Exercice 2018 - Décision modificative n° 1.
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice 2018 comme présenté.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-269	FINANCES – Budget annexe Assainissement non collectif - Exercice 2018 - Décision modificative n° 1.
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de modifier les inscriptions budgétaires de l'exercice 2018 comme présenté.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-270	FINANCES – Créances éteintes.
------------------------	--------------------------------------

Le conseil communautaire a décidé de :

- constater les créances éteintes de 904,83 € pour le budget principal et 2 979,70 € pour le budget annexe déchets ménagers,
- dire que ces crédits sont inscrits au compte 6542 des différents budgets,
- autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-271	FINANCES – Budget annexe Assainissement Collectif - Créances éteintes
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- constater les créances éteintes d'un montant de 1 366,24 € pour le budget annexe assainissement collectif,
- dire que ces crédits sont inscrits au compte 6542,
- autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-272	FINANCES – Subventions et avances aux budgets annexes - Exercice 2018.
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé :

- dans le cadre de la gestion budgétaire 2018, conformément aux prévisions budgétaires, s'agissant des avances, et des subventions d'équilibre versées par le budget principal aux budgets annexes, arrêter les montants à verser selon le détail ci-après :

Budget annexe ORDURES MENAGERES - Article 6521 : Subvention d'équilibre :	0,00 €
Budget annexe TRANSPORT (LOTi art. 7-III) - Article 65737 - Subvention d'équilibre :	1 630 000,00 €
Budget annexe LAC DE LOIRE - Article 67441 - Subvention d'équilibre :	190 000,00 €
Budget annexe IMMEUBLES DE RAPPORT - Article 6521 - Subvention d'équilibre :	0,00 €
Budget annexe JEU DE PAUME - Article 6521 - Subvention d'équilibre :	153 272,00 €

- dans le cadre de la gestion budgétaire 2018, conformément aux prévisions budgétaires, s'agissant des remboursements d'avances par les budgets annexes au budget principal, arrêter les montants à reverser selon le détail ci-après :

REMBOURSEMENT DU BUDGET ANNEXE AU BUDGET PRINCIPAL	
Budget annexe ZAE MENARS - Article 168751 - Avance :	27 859,00 €
Budget annexe ZAE LA BOISSIERE - Article 168751 - Avance :	26 549,00 €
Budget annexe ZAE LES GUIGNIERES - ARDOISE - Article 168751 - Avance : - Article 168751 - ARDOISE - Avance :	3 263,67 € 42 801,74 €
Budget annexe ZAE CINO DEL DUCA - Article 168751 - Avance :	118 574,00 €

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-273	FINANCES – Subvention d'équilibre à la Régie du Jeu de Paume.
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé d'autoriser le versement d'une subvention d'équilibre de 58 920 € à la Régie du Jeu de Paume au titre de l'exercice 2018.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-274	FINANCES – Attribution de compensation définitive - Exercice 2018.
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- renoncer, pour 2018, au versement au profit d'Agglopolys des attributions de compensation lorsqu'elles sont négatives (communes de Champigny-en-Beauce, Lancôme, Saint-Bohaire et Valaire),
- approuver la répartition de l'attribution de compensation définitive 2018 telle qu'il suit :

	ATTRIBUTION DE COMPENSATION DEFINITIVE 2018
AVERDON	74 799
BLOIS	16 045 440
CANDE SUR BEUVRON	25 406
CELLETES	59 498
CHAILLES	162 649
CHAMPIGNY EN BEAUCE	0
CHAUMONT SUR LOIRE	17 466
CHEVERNY	30 730
CHITENAY	18 425
COMMUNE NOUVELLE VALENCISSE	66 890
COMMUNE NOUVELLE VALLOIRE SUR CISSE	245 072
COMMUNE NOUVELLE VEUZAIN SUR LOIRE	146 302
CORMERAY	3 110
COUR CHEVERNY	244 939
FOSSE	464 448
FRANCAY	4 163
HERBAULT	137 264
LA CHAPELLE VENDOMOISE	303 677
LA CHAUSSEE SAINT VICTOR	1 124 058
LANCOME	0
LANDES LE GAULOIS	8 467
LES MONTILS	62 692
MAROLLES	71 947
MENARS	144 062
MESLAND	31 673
MONTEAUX	11 042
MONTHOU SUR BIEVRE	7 825
RILLY SUR LOIRE	38 785
SAINT BOHAIRE	0
SAINT CYR DU GAULT	13 087
SAINT DENIS SUR LOIRE	158 028
SAINT ETIENNE DES GUERETS	2 087
SAINT GERVAIS LA FORET	403 190
SAINT LUBIN EN VERGONNOIS	30 089
SAINT SULPICE DE POMMERAY	62 712
SAMBIN	2 264
SANTENAY	1 315
SEUR	6 300
VALAIRE	0
VILLEBAROU	1 135 107
VILLEFRANCOEUR	18 632
VILLERBON	175 377
VINEUIL	1 778 863
TOTAL 43 COMMUNES	23 337 880

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-275	FINANCES – Ouverture de crédits anticipés en section d'investissement - Exercice 2019.
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé d'accepter l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement rappelés.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-276	FINANCES – Acomptes sur subventions de fonctionnement et participations provisoires - Exercice 2019.
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver le versement des subventions et des participations provisoires, au titre de l'année 2019, aux structures énoncées dans le tableau ci-dessous :

STRUCTURES BÉNÉFICIAIRES	Alloué 2018	Acomptes 2019
Maison de l'Emploi	102 000,00 €	51 000,00 €
FABLAB Robert Houdin	18 000,00 €	9 000,00 €
Syndicat Mixte du Pays des Châteaux	400 000,00 €	200 000,00 €
Observatoire Loire	105 000,00 €	52 500,00 €
CDPNE – Maison de la Nature	15 000,00 €	7 500,00 €
CIAS du Blaisois	3 650 000,00 €	1 825 000,00 €
Harmonie de Blois	63 000,00 €	31 500,00 €
« Les amis de la musique » de La Chaussée Saint Victor	50 000,00 €	25 000,00 €
L'églantine de Saint Gervais La Forêt	48 500,00 €	24 250,00 €
École musicale de Cellettes	37 500,00 €	18 750,00 €
École intercommunale de musique Vineuil Saint Claude	87 000,00 €	43 500,00 €
Orchestre d'Harmonie des Montils	25 500,00 €	12 750,00 €
La Lyre de Cour-Cheverny Cheverny	21 500,00 €	10 750,00 €
École des musiques d'Onzain	81 500,00 €	40 750,00 €
Music'en Cisse de La Chapelle Vendômoise	37 000,00 €	18 500,00 €
Association musicale Chitenay Cormeray Seur	2 022,00 €	1 011,00 €
TOTAL	4 743 522,00 €	2 371 761,00 €

- dire que ces montants seront réglés, en un seul versement, en début d'année 2019.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-277	FINANCES – Constitution d'une provision pour risques et charges - Société INNOVERT.
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- constituer une provision semi-budgétaire pour risques et charges de 21 593,06 €,
- prévoir l'inscription au budget annexe Déchets ménagers des crédits correspondants.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-278	FINANCES – Tarifs publics 2019 - Direction Générale Adjointe Cadre de Vie - Personnel - Voirie communautaire - Collecte des Déchets ménagers et assimilés
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver la grille tarifaire telle que présentée,
- dire que ces tarifs seront applicables pour l'année 2019,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-279	FINANCES – Tarifs 2019 - Aires d'accueil des gens du voyage
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- adopter les tarifs suivants pour l'année 2019 pour les aires d'accueil des gens du voyage :

Aires d'accueil

Catégorie de tarif	Tarif 2019
Dépôt de garantie	80 € pour le séjour
Droit de place	1,60 € par jour par emplacement
Eau	3€/ m3
Électricité	0,14 €/ Kwh

Aire de grand passage

Catégorie de tarif	Tarif 2019
Dépôt de garantie	500 € pour le séjour
Droit de place	4 € par jour par caravane

- autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à la mise en œuvre de cette délibération.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-280	MARCHES PUBLICS – Modification de la convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville de Blois, la Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys et le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Blaisois pour la fourniture de produits pétroliers raffinés
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver la modification de la convention de groupement de commandes entre la Ville de Blois, la Communauté d'Agglomération de Blois et le CIAS pour la passation du marché de fourniture de produits pétroliers raffinés, en désignant la Communauté d'Agglomération de Blois comme coordonnateur du groupement et en décidant que les missions du coordonnateur lui reviennent ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer la convention modificative de groupement de commandes ;
- autoriser le Président à émettre les titres de recettes auprès de la Ville de Blois et du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Blaisois pour les montants correspondants à leur part respective.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-281	AMENAGEMENT DE L'ESPACE – Programme Action Cœur de Ville – Approbation de l'avenant n° 1 à la convention cadre pluriannuelle Ville de Blois-Agglopolys, Action Cœur de Ville
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver l'avenant n°1 à la convention cadre pluriannuelle Ville de Blois-Communauté d'Agglomération de Blois, Action Cœur de Ville signée le 5 juillet 2018, portant sur la nouvelle rédaction de l'article 6.1 relatif au paragraphe « En ce qui concerne l'Etat-Préfecture de Loir-et-Cher », telle que mentionnée,
- dire que toutes les autres dispositions de la convention cadre pluriannuelle Ville de Blois-Communauté d'Agglomération de Blois, Action Cœur de Ville demeurent en vigueur dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par l'avenant,
- autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 et procéder à toutes les formalités nécessaires à l'application de la convention cadre pluriannuelle Ville de Blois-Communauté d'Agglomération de Blois, Action Cœur de Ville signée le 5 juillet 2018.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-282	URBANISME PREVISIONNEL - PLUi – Mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 2 du plan local d'urbanisme de la commune de Blois
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé, conformément à l'article L. 153-47 du code de l'urbanisme, mettre à disposition du public le projet de modification simplifiée du PLU selon les modalités suivantes :

- le dossier de modification simplifiée n° 2 du PLU de la commune de Blois sera mis à disposition du public pendant un mois, du lundi 4 mars 2019 au vendredi 5 avril 2019, à la Mairie de Blois - Direction de la Planification, de l'Aménagement et du Développement Durable, 34 rue de la Villette 41 000 BLOIS, aux jours et horaires d'ouverture au public ;

- un registre permettant au public de consigner ses observations sera mis à disposition avec le dossier de modification simplifiée ;
- le public pourra prendre connaissance du dossier sur le site Internet de la Communauté d'agglomération dans la rubrique dédiée à la commune et éventuellement adresser ses observations par courriel via l'adresse spécifiquement créée pour être jointes au registre ;
- à l'expiration du délai de mise à disposition du public, le registre sera clos et signé par le Président de la Communauté d'agglomération de Blois – Agglopolys ;
- un avis de publicité précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler ses observations, l'adresse mail dédiée sera affichée au siège d'Agglopolys, en Mairie de Blois, et publiée dans un journal diffusé dans le département. L'avis sera publié 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et affichée dans le même délai pendant toute la durée de la mise à disposition ;
- autoriser le Président de la Communauté d'Agglomération de Blois ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 2 du plan local de l'urbanisme de la commune de Blois ;

A l'issue de cette mise à disposition au public, le Président de la Communauté d'agglomération de Blois – Agglopolys présentera le bilan devant le conseil communautaire pour approbation du projet (éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées et des observations du public).

La présente délibération sera notifiée :

- au Préfet de Loir-et-Cher,
- aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Départemental,
- aux Présidents des chambres consulaires,
- à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale,
- au Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise,
- à Agglopolys (en tant qu'autorité organisatrice des transports et en charge du PLH),
- au Maire de Blois.

La délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté d'agglomération de Blois – Agglopolys et en mairie de Blois pendant un mois.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-283	URBANISME PREVISIONNEL - PLUi – Débat annuel sur la politique locale de l'urbanisme
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- prendre acte du débat annuel de la politique locale d'urbanisme;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-284	URBANISME PREVISIONNEL - PLUi – Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique – Avenant n° 1 à la convention de déploiement par Loir-et-cher Numérique du réseau Très Haut Débit sur le territoire de la communauté d'agglomération de Blois Agglopolys
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver les termes de l'avenant à la convention avec le Syndicat Mixte Val de Loire Numérique pour le déploiement du réseau très haut débit sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer ledit avenant et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-285	HABITAT – Amélioration de l'habitat - présentation des dispositifs opérationnels - Conventions avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat)
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- valider le programme opérationnel d'amélioration de l'habitat,
- approuver les modalités de fonctionnement de l'ingénierie et du suivi des dispositifs mis en place,

- autoriser le Président ou son représentant à solliciter les subventions nécessaires au financement de l'ingénierie,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Il est précisé que la finalisation desdites conventions suivra la présente validation du programme opérationnel et que ces conventions seront soumises à l'approbation du conseil au 1er semestre 2019.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-286	HABITAT – Fonds Logement : attribution d'une subvention
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- attribuer une subvention de 20 000 € au titre du Fonds Logement au bénéfice de l'OPH Terres De Loire Habitat pour l'opération en acquisition-amélioration de 2 logements (1 PLUS et 1 PLAI) située au n° 52 et au n° 57 de la rue Michel Bégon à Blois ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-287	GENS DU VOYAGE – Gens du voyage - gestion des aires d'accueil - modification du règlement intérieur
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver le nouveau règlement intérieur des aires d'accueil de Vineuil, la Chaussée-Saint-Victor et de Veuzain-sur-Loire,
- autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à la mise en œuvre de cette délibération.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-288	GENS DU VOYAGE – Sédentarisation des gens du voyage - création de terrains familiaux - demande de subventions
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser le Président ou son représentant à solliciter les subventions de l'Etat pour la réalisation des projets,
- autoriser le Président ou son représentant à solliciter d'autres financeurs, pour la réalisation des projets.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-289	DEVELOPPEMENT COMMERCIAL – Ouverture des commerces le dimanche – modification de l'article L 3132-26 du code du travail – calendrier 2019 - Avis
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- émettre un avis favorable à l'ouverture dominicale des commerces de détail, en 2019 selon les conditions suivantes, pour les communes de Blois, Vineuil, Saint-Gervais-la-Forêt, Villebarou, et la Chaussée-Saint-Victor :

Le 1^{er} dimanche des soldes d'hiver (13 janvier 2019), le 1er dimanche des soldes d'été (30 juin 2019), et les 5 dimanches de décembre 2019 (les 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 décembre 2019) ; auxquels s'ajoute la possibilité de 2 ouvertures supplémentaires au choix des communes, notamment en lien avec des manifestations locales. Des concertations particulières ont pu être engagées par les communes avec les concessionnaires automobiles.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-290	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire – Définition de l'intérêt communautaire
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- adopter la définition de l'intérêt communautaire de la politique locale du commerce et des actions de

soutien aux activités commerciales énoncée,

- dire que la délibération sera annexée aux statuts de la communauté d'agglomération de Blois,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous les actes et toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-291	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Convention avec la Caisse des dépôts pour la mise en place du dispositif « La Fabrique à entreprendre »
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat relative à la mise en place de " La Fabrique à entreprendre " avec la Caisse des dépôts et l'ensemble des partenaires ainsi que tout document afférent à cette démarche.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-292	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – Université de Tours - Soutien financier de la Communauté d'agglomération dans le cadre d'une convention tripartite avec le Conseil Départemental de Loir-et-Cher - année 2018
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- d'accorder à l'université de Tours un soutien financier de 96 030 € au titre de l'année 2018,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir entre l'université de Tours, le Département et la Communauté d'agglomération de Blois, ainsi que tout acte ou pièce utile à la mise en œuvre de cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-293	PLATEFORME DE SERVICES AUX COMMUNES – Convention pour la gestion de service d'assistance pluridisciplinaire pour le compte de communes membres
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- de décider de maintenir le service d'assistance pluridisciplinaire apporté aux commune de : Averdon, Candé sur Beuvron, Cellettes, Chailles, Champigny en Beauce, Chaumont sur Loire, Cheverny, Chitenay, Cormeray, Cour-Cheverny, Fossé, Françay, Herbault, La Chapelle Vendomoise, La Chaussée Saint Victor, Lancôme, Landes le Gaulois, Les Montils, Marolles, Ménars, Mesland, Monteaux, Monthou sur Bièvre, Rilly sur Loire, Saint Bohaire, Saint Cyr du Gault, Saint Denis sur Loire, Saint Etienne des Guerêts, Saint Lubin en Vergonnois, Saint Sulpice de Pommeray, Sambin, Santenay, Seur, Valaire, Valencisse, Valloire sur Cisse, Veuzain sur Loire, Villebarou, Villefranconeur, Villerbon, une assistance pluridisciplinaire,
- d'approuver les termes de la convention qui précise les modalités de fonctionnement,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention et tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-294	SOLIDARITE INTERCOMMUNALE – Fonds communautaire d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des espaces publics – Aménagement CHEVERNY
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- accorder une subvention de 1 334 € à la commune de Cheverny pour l'étude de faisabilité concernant l'extension urbaine,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-295	CYCLE DE L'EAU – Régie de l'assainissement - Remplacement d'un membre du conseil d'exploitation de la régie
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- procéder à la désignation de Monsieur Yves WILLIOT, représentant de l'association CLCV, en remplacement de Monsieur Bernard CHENNEVEAU, comme membre du conseil d'exploitation de la régie de l'assainissement choisi en fonction de ses compétences et/ou de l'intérêt qu'il porte au service public de l'assainissement.
- adopter la composition du conseil d'exploitation de la régie de l'assainissement ainsi actualisée :

Membres issus du conseil communautaire
Yves CROSNIER-COURTIN
Jérôme BOUJOT
Catherine LHERITIER
Marie-Agnès FERET
Maryse MORESVE
Simone GAVEAU
Gérard CHARZAT
François CROISSANDEAU
Membres désignés en fonction de leurs compétences et/ou de l'intérêt qu'ils portent au service public de l'assainissement
Le président du SIAEP Averdon-Villerbon ou son délégué
Le président du SMAEP Val de Cisse ou son délégué
Le président du SMAEP Saint-Claude-de-Diray ou son délégué
L'association Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV) représentée par Monsieur Yves WILLIOT
L'association UFC Que Choisir 41 représentée par Monsieur Jean SCHWEISGUTH

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-296	CYCLE DE L'EAU – Contributions eaux pluviales - Exercice 2018
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- de fixer les contributions pluviales à 30 % des amortissements et des emprunts et à 25 % des dépenses de fonctionnement après application du prorata de longueur de réseau unitaire par rapport à la longueur totale du réseau.

Le détail par commune figure dans le tableau ci-dessous :

Communes	Contribution 2018
AVERDON	2 585
BLOIS	296 137
CANDE SUR BEUVRON	9 322
CHAILLES	14 961
CHEVERNY	2 112
CHITENAY	3 837
COUR CHEVERNY	17 722
FRANCAY	4 052
HERBAULT	18 307
LA CHAPELLE VENDOMOISE	7 732
LANDES LE GAULOIS	7 601
LES MONTILS	9 562
MAROLLES	11 325
MESLAND	813
RILLY SUR LOIRE	440
SAINT DENIS SUR LOIRE	4 333
SAINT SULPICE DE POMMERAY	12 387
SAINT LUBIN EN VERGONNOIS	994
SAMBIN	3 291
SANTENAY	3 738
SEUR	5 103
VALENCISSE	12 190
VILLEBAROU	4 649
VILLEFRANCOEUR	15 930
TOTAL	469 123

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-297	CYCLE DE L'EAU – Tarifs 2019 du service d'assainissement collectif - Part communautaire de la redevance d'assainissement, branchement neuf, admission des matières de vidange et des graisses de curage de réseau sur la station d'épuration de Blois.
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- adopter le montant de la part communautaire de la redevance d'assainissement, tel que défini dans les tableaux A1 et A2,
- adopter la base de calcul de la redevance d'assainissement pour les usagers du service alimentés en eau totalement ou partiellement à partir d'un puits ou d'une autre source qui ne dépend pas d'un service public d'eau potable, si l'usage de cette eau génère un rejet d'eaux usées collectées par le service d'assainissement, et en l'absence de mesure directe au moyen d'un dispositif de comptage validé par la régie : il est, dans ce cas fait, application d'un volume forfaitaire de 30 m³ par habitant et par an au niveau du site desservi ;
- adopter les tarifs de branchement neuf tels que définis dans le tableau B,
- adopter le tarif d'admission des matières de vidange sur la station d'épuration de Blois, tel que défini dans le tableau C,
- adopter le tarif d'admission des graisses de curage de réseau sur la station d'épuration de Blois, tel que défini dans le tableau D,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-298	CYCLE DE L'EAU – Tarifs 2019 du service d'assainissement non collectif
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- retenir les fréquences de contrôles périodiques proposées,
- adopter pour 2019 les montants des redevances communautaires mentionnés dans le tableau précédent pour les usagers du Service Public d'Assainissement Non Collectif,
- préciser que le refus de contrôle ou l'absence injustifiée de l'usager ou de son représentant constituent un obstacle mis à l'accomplissement des missions du Service Public d'Assainissement Non Collectif,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-299	CYCLE DE L'EAU – Convention relative à la perception de la redevance d'assainissement collectif et de la redevance de modernisation des réseaux de collecte sur le périmètre de la commune de Saint-Cyr-du-Gault
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- adopter la convention relative à la perception de la redevance d'assainissement collectif et de la redevance de modernisation des réseaux de collecte sur le périmètre de la commune de Saint-Cyr-du-Gault du 1er janvier au 31 décembre 2019,
 - autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention et tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision,
- Préciser que les recettes et dépenses à provenir de cette convention seront imputées au budget de l'assainissement collectif.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-300	CYCLE DE L'EAU – Renouvellement de la convention spéciale de déversement des effluents non domestiques de l'Établissement FRANCOS
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver la convention spéciale de déversement des effluents non domestiques de l'Établissement FRANCOS,
- autoriser le Président ou son représentant à signer la convention et toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-301	CYCLE DE L'EAU – Renouvellement de la convention spéciale de déversement des effluents non domestiques de l'Établissement Procter et Gamble
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver la convention spéciale de déversement des effluents non domestiques de l'Établissement PROCTER ET GAMBLE,
- autoriser le Président ou son représentant à signer la convention et toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-302	CYCLE DE L'EAU – Mise en place d'une convention spéciale de déversement des effluents non domestiques pour la Ville de Blois en sa qualité de gestionnaire de l'Usine de Production d'Eau Potable
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver la convention spéciale de déversement des effluents non domestiques de la Ville de Blois en sa qualité de gestionnaire de l'usine de production d'eau potable ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer la convention et toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-303	COLLECTE DES DECHETS – Convention relative à la collecte et au traitement par Valdem des déchets ménagers résiduels et recyclables secs de Landes-le-Gaulois - Prorogation
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- adopter la convention prorogative tripartite entre Agglopolys, Valdem et Val-Eco qui définit les modalités de collecte et de traitement par Valdem des déchets ménagers résiduels et recyclables secs de la commune de Landes-le-Gaulois.
- autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-304	CULTURE – Enseignement théâtral - Conservatoire à Rayonnement Départemental de musique et théâtre - Participation financière du Conseil départemental de Loir-et-Cher - Renouvellement de la convention cadre pluriannuelle pour la période 2019/2021
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- accepter le principe de la convention cadre pluriannuelle avec le Conseil départemental de Loir-et-Cher et le versement de l'aide annuelle plafonnée à 4 000 € en faveur de l'enseignement du théâtre au sein du Conservatoire à Rayonnement Départemental de musique et théâtre de la Communauté d'agglomération de Blois,
- autoriser le Président ou son représentant à signer la convention afférente et tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-305	CULTURE – Enseignement musical - participation aux droits d'inscription des élèves résidant dans la Communauté et fréquentant l'école de musique du Val de Cher-Controis - année scolaire 2018/2019
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- verser pour l'année scolaire 2018/2019, par trimestre scolaire, à la communauté de communes du Val de Cher-Controis, pour les 2 élèves fréquentant l'école de musique du Val de Cher-Controis, une participation par élève de 239 € pour le cursus complet sur présentation d'un état récapitulatif des inscriptions.
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-306	CULTURE – Convention pluriannuelle d'objectifs Scène de Musiques actuelles (SMAC) 2018-2021 avec la DRAC Centre-Val de Loire, la Région Centre-Val de Loire, le Département de Loir-et-Cher, la Ville de Blois et l'association MARS
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention pluriannuelle d'objectifs Scène de Musiques actuelles (SMAC) pour 2018-2021 avec la DRAC Centre-Val de Loire, la Région Centre-Val de Loire, le Département de Loir-et-Cher, la Ville de Blois et l'association MARS.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-307	TOURISME – Sentiers de randonnée – Convention de partenariat avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de Loir-et-Cher
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- soumettre chaque année au vote du budget une proposition en cohérence avec la réalisation des objectifs de la convention.
- autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de Loir-et-Cher, et toutes pièces afférentes à ce dossier, notamment les demandes de subventions.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-308	TOURISME – Valorisation des itinéraires par l'intermédiaire du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) – Avenant à la convention avec le Conseil Départemental de Loir-et-Cher pour l'inscription de nouveaux itinéraires
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant relatif à cette opération avec le Conseil Départemental de Loir-et-Cher et à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,
- autoriser le Président ou son représentant à signer les avenants futurs avec le Conseil Départemental de Loir-et-Cher et toutes pièces nécessaires, dont l'objet est la valorisation de sites dans le cadre du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI).

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-309	FINANCES – Tarifs des prestations et amendes pour l'année 2019 - Bibliothèques d'Agglopolys - modification du règlement intérieur
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- adopter les tarifs des abonnements, prestations et location de l'auditorium comme présentés à compter du 1^{er} janvier 2019, ainsi que les modifications du règlement intérieur,
- accepter le règlement par bons « Passeport Temps Libre »,
- autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-310	PERSONNEL TERRITORIAL – Fixation du tableau des emplois au 1er janvier 2019
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- créer les emplois au tableau des emplois et procéder aux ajustements figurant dans le rapport ;
- modifier et adopter en conséquence le tableau des emplois de la collectivité.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-311	PERSONNEL TERRITORIAL – Régime indemnitaire
------------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- décider d'instaurer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) et de modifier le régime indemnitaire du personnel communautaire

dans les conditions figurant dans le rapport ;

- autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-312	PERSONNEL TERRITORIAL – Remboursement par la Communauté d'agglomération de Blois des frais engagés par la Ville de Blois pour des actions de communication interne communes à la Ville de Blois, à la Communauté d'agglomération de Blois et au Centre Intercommunal d'Action Sociale du Blaisois au titre de l'année 2018
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver la répartition des dépenses de communication interne entre la Ville de Blois, la Communauté d'agglomération de Blois et du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Blaisois dans les conditions figurant dans le présent rapport ;
- décider de régler à la Ville de Blois la quote-part de la Communauté d'agglomération de Blois, dans les conditions figurant dans le présent rapport ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-313	PERSONNEL TERRITORIAL – Attribution d'une subvention d'équipement au Restaurant Inter-Administratif de Blois
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 428,23 euros, au profit de l'association gestionnaire du Restaurant Inter-Administratif de Blois ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Décision : à l'unanimité

N° A-D-2018-314	PERSONNEL TERRITORIAL – Passation d'une convention de partenariat avec l'association Comité des Oeuvres Sociales et des Activités de Loisirs (COSAL)
------------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- décider la conclusion d'une nouvelle convention de partenariat avec le Comité des œuvres sociales et des activités de loisirs (COSAL) pour la période courant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, convention dont l'objet est de déterminer les modalités du concours apporté à cette association, eu égard à l'intérêt général qui s'attache à la réussite des objectifs qu'elle poursuit ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Décision : à l'unanimité

La séance est levée à 20h10.

**Pour extrait conforme,
le Président, Christophe DEGRUELLE**

**Toutes ces délibérations et pièces annexes sont consultables au Service des Assemblées
Hôtel de Ville - 2^{ème} étage - aux horaires d'ouverture du public.**